

Compte-rendu de la Séance de Conseil Municipal du Lundi 13 Janvier 2014

Sur convocation en date du 31 Décembre 2013 transmise individuellement, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique le lundi 13 Janvier 2014 à 20 h 30, à la Mairie de Saint Just-Sauvage, sous la Présidence de Monsieur James AUTREAU, Maire.

Étaient présents : M. AUTREAU, M. PLUOT, M. VIDET, M. HEMBISE, M. TONIUTTI, M. DEFAUX, M^{me} PROTAT, M^{me} CHARLOIS, Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés : M^{me} GEORGET, M^{me} PASQUIER.

Absente : M^{me} CORDIER.

Secrétaire de séance : M. TONIUTTI.

APPROBATION DU P.V. PRÉCÉDENT :

M. TONIUTTI donne lecture du procès-verbal de la séance du 18 novembre 2013, publié et affiché en son temps, qui ne fait l'objet d'aucune observation et est approuvé à l'unanimité.

M. le Maire demande à l'Assemblée, l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la fixation du prix de vente des terrains du lotissement.

Proposition accordée à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

■ Avenant n° 1 au marché de travaux de la MJC

Monsieur le Maire présente aux membres de l'Assemblée l'avenant n°1 pour le lot n° 7 – Menuiseries, attribué à l'Entreprise de Menuiserie des Marais de St Gond.

Cet avenant prend en compte des prestations supplémentaires, demandées par la Mairie, correspondant à des travaux de régénération du parquet de la grande salle et de la scène.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant
07	Menuiserie des Marais de St Gond	32 268,67 €	<u>6 553,54 €</u>
T.V.A. (19,6 % sur base) 20 % sur avenant		6 324,66 €	1 310,71 €
Nouveau montant marché HT		38 822,21 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve l'avenant n°1 au marché de travaux pour la mise en accessibilité partielle de la salle communale de la MJC, comme détaillé ci-dessus.

■ Contrat de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un bâtiment de stockage

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre l'assistance d'un architecte pour réaliser une mission de maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'un bâtiment de stockage.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DECIDE :

- de confier à M. DELETAIN, architecte à Sézanne, la mission de maîtrise d'œuvre pour cette construction et d'autoriser le Maire à signer le contrat pour un montant forfaitaire de 7 880,00 € H.T

Le contrat comprend les missions suivantes :

1. Avant projet sommaire et pré-estimation
2. Avant projet détaillé
3. Dossier de demande de permis de construire
4. Dossier de consultation des entreprises

▣ **Transfert de la compétence « organisation des réseaux de communications électroniques » au SIEM,**

Considérant que le SIEM a accepté, sur proposition du conseil général de la Marne, d'être la structure porteuse pour l'aménagement numérique du territoire et que cette compétence fait désormais partie des nouveaux statuts,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la commune de St Just-Sauvage, à l'unanimité de ces membres :

- DECIDE le transfert de la compétence « *Organisation des réseaux de communications électroniques* » au SIEM.

▣ **Fixation du prix de vente des terrains du lotissement**

M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de délibérer à nouveau concernant la fixation du prix de vente des parcelles du lotissement.

En effet, le prix de vente a été fixé à 43 € TTC, hors le taux de TVA a été modifié au 1^{er} janvier 2014, il convient donc de modifier ce prix. Il paraît plus judicieux de fixer un prix H.T. pour ne plus être soumis aux aléas de fluctuations des taux de TVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- FIXER le prix de vente des lots du lotissement communal des Petits Prés à **36,00 € HT par m²**.

▣ **Informations**

Travaux à la MJC : Les travaux de peinture sur en cours. Le menuisier doit effectuer le ponçage du parquet de la grande salle cette semaine. L'ascenseur qui permet l'accès des personnes à mobilité réduite à la scène est en cours d'installation. Les travaux doivent s'achever pour fin janvier. Le passage de la commission de sécurité a été demandé auprès du SDIS.

Raccordement Haute-Tension en souterrain du parc éolien des Vignottes de Saron sur Aube : les nouvelles éoliennes en construction à Saron vont être raccordées au poste de Romilly sur Seine en passant par notre commune. Les plans du tracé retenu sont présentés au conseil et consultable en Mairie.

▣ **Questions diverses**

Néant

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question soulevée, la séance est levée à 21 h 30.

Vu, le secrétaire de séance
Yves TONIUTTI

Vu, le Maire
James AUTREAU.